

Plomb

Soumis par Administrator
08-07-2008
Dernière mise à jour : 09-07-2008

Objet

- Lutte contre le saturnisme et les situations d'insalubrité Bien à la Vente

- A la signature du compromis Bien à la Location

- A compter du 12 aout 2008 pour toute mise en location.
A conserver par le propriétaire bailleur et son mandataire aux fins de production dans le cadre d'un procédure de logement décent. Copropriété

- Avant travaux dans les parties communes et en tout état de cause avant le 12 aout 2008.
Date d'application

- 25 avril 2006 Immeubles concernés

- Immeuble à usage d'habitation construit avant le 1er janvier 1949. Validité

- 30 ans si négatif 1 an pour la vente 6 ans pour la location Sanctions
- Pas d'exonération de la garantie des vices cachés pour le vendeur.
Sa responsabilité civile et/ou pénale peut également être retenue pour la mise en danger de la vie d'autrui.

-